

Payerne le 10 juillet 2023

**RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE DE L'ÉTUDE DU PRÉAVIS
05/2023
« Demande de crédit complémentaire pour l'implantation d'un
skatepark au Stade municipal »**

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les Conseillers communaux,

La commission chargée de l'étude du préavis 05/2023 était composée de Madame et Messieurs :

- Gelmi Nicolas
- Guisolan Jean-Jacques en remplacement de Gauthier Christian
- Babey Martin Estelle
- Oulevey Pierre
- Mehmetaj Blerim
- Pedroli Sébastien
- Canope Jocelyn, en qualité de président rapporteur

La commission a siégé une seule fois, le lundi 05 juin 2023 à 19h00 à la salle de la Municipalité. Monsieur le Municipal Nicolas Schmid nous a rejoint à 19h30 accompagné par Monsieur Gérard Michel, Chef du service des bâtiments. Nous les remercions pour la clarté de leurs explications.

Préambule

Le 17 juin 2021, le Conseil communal acceptait le projet initial, à savoir le préavis n°10/2021 pour l'implantation d'un skatepark au stade municipal pour un montant de CHF 495'000.00. Le 17 mars 2022, l'entreprise partenaire (LGS Swiss Skateboard Company) informait la municipalité de la résiliation unilatérale de son mandat de planification de projet car (sic...), « Elle a d'autres projets plus importants que le nôtre à gérer ». Pour faire vivre ce projet, l'entreprise TDS Sport Ingénierie SA (pour le suivi du projet) et l'entreprise Vertical Technik AG (pour la conception & la réalisation des travaux) ont été

désignées comme mandataires par la Municipalité. Ce changement a impliqué une mise à niveau du projet avec des coûts additionnels.

Objet du préavis

Ce préavis s'inscrit dans l'objectif de la Municipalité de promouvoir les activités sportives et de loisir de la population. Il est demandé au Conseil communal l'octroi d'un crédit complémentaire pour l'implantation d'un skatepark au stade municipal. Le montant s'élève à **Fr. 335'000. —(TTC).**

Analyse

Le skatepark, en tant qu'infrastructure sportive est un investissement important pour la commune de Payerne avec une jeunesse qui réclame une variété d'animations et d'activités à pratiquer en toute quiétude.

La commission s'est d'abord interrogée sur le cafouillage mis en évidence par la résiliation unilatérale de l'entreprise LGS Swiss Skateboard Company désignée pour la réalisation du projet Skatepark. Il en ressort que cette défection n'a pas pu être anticipée et la commission regrette qu'aucun dédommagement n'a été prévu, ni réclamé par la commune car les études préliminaires lui ont déjà été payées.

Sur la procédure mise en place, des discussions ont été organisées en amont et regroupant les différents acteurs (athlétisme, football, écoles, etc..) du stade ainsi que les riverains. La conséquence fut un déplacement de l'installation avec une nouvelle configuration plus dans l'air du temps. Cette nouvelle implantation résout aussi les problèmes de cohabitation avec l'aire de lancer du disque.

Finalement, tous les acteurs concernés ont été invités à une séance d'information en novembre dernier afin de leur présenter le nouveau projet. Au moment de la rédaction de ce rapport, la procédure de mise à l'enquête est toujours en cours. A ce jour, il n'y a pas d'opposition. Les délais seront donc en principe respectés.

En ce qui concerne le fonctionnement :

- Les nuisances sonores et/ou visuelles ont été évaluées et comparées aux autres villes qui disposent des mêmes infrastructures. En ce domaine la commune se veut proactive et est à l'écoute de solutions à mettre place pour les minimiser.
- L'entretien sera organisé en interne (services communaux) par une tournée quotidienne (ramassage des déchets et détections des anomalies de manière à déclencher les interventions nécessaires ou urgentes).
- De plus un affichage des horaires sera installé tout en privilégiant l'auto-régulation pour le respect des règles et la sécurité. Néanmoins cela n'exclue nullement des tournées de la sécurité publique et de la police cantonale.
- Des animations, des évènements ne sont pas à exclure dans la zone. Il reste à identifier les besoins et à les accompagner. C'est donc un élément de cohésion sociale et de promotion d'une forme de santé publique.

- Les équipements prévus doivent permettre de pratiquer une activité physique et de développer des compétences en matière de coordination et d'équilibre

Le volet financier n'est pas à négliger :

Les coûts de maintenance semblent réduits : **Fr. 4'800. —, Par an (estimation municipale).**

Prestations	Descriptif	Budget annuel
Maintenance	Nettoyage par pulvérisation	Fr. 1'300.-
Maintenance	Contrôle de la conformité de l'installation (contrat)	Fr. 1'500.-
Maintenance	Réparations et remises en état courantes	Fr. 1'000.-

Des subventions sont possibles et espérées.

Pour la surveillance du site un montant annuel de **Fr. 2500.-** sera budgétisé.

Par rapport au premier devis (LGS Swiss Skateboard Company), le nouveau projet (TDS Sport Ingénierie SA) subit une forte augmentation (67% de plus). Cette flambée s'explique par l'externalisation totale du projet, une reconfiguration et une nette sous-évaluation du premier devis. De plus des acteurs Suisses capables de conduire un tel projet ne sont pas légion.

Cette augmentation se justifie aussi par un projet différent et plus complexe, plus sécurisé aussi malgré la disparition du bowl, tout en étant plus polyvalent et accessible à tous les niveaux de pratique.

L'augmentation au poste « Installations électriques (+266% !!!!) est justifiée par un pré équipement plus complet qui permettrait de poser ultérieurement un éclairage sans nouvelle demande de crédit.

Le poste « honoraires » subit lui une augmentation de 214%. Malheureusement, les employés communaux ne disposent pas des compétences nécessaires à un suivi de ces travaux très spécifiques. C'est pourquoi il est indispensable de les externaliser.

En comparaison avec d'autres structures plus ou moins équivalentes dans d'autres villes (Le Locle, Avenches, Yverdon-les-Bains), les coûts du skatepark Payernois restent raisonnables. Par exemple, le skatepark d'Yverdon a coûté Fr. 1'700'000.- et celui de Bulles, près de Fr. 3'000'000.-

Pour l'avenir diverses options sont possibles en termes de stratégie : cela va du statu quo à un agrandissement du skatepark.

Enfin cette construction s'inscrit dans une optique de développement de la Ville, par le sport et les actions envers et pour la jeunesse.

Enfin, la commission regrette la disparition (peut-être par découragement...) de l'ancienne association censée faire vivre ce skatepark. Dans un premier temps, cette tâche sera dévolue au service « Animation Socio-Culturelle ». La Municipalité restant ouverte à y inclure une nouvelle association si cela devait se présenter.

CONCLUSION

L'implantation d'un skatepark au stade de Payerne est un projet important pour la population (jeunes et moins jeunes), positif pour la ville, la communauté et la région. C'est une contribution et une réponse aux souhaits des habitantes et habitants en termes de promotion du sport, de santé publique, de sociabilité et d'inclusion sociale.

Au vu de ce qui précède, la commission, à l'unanimité de ses membres, vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir voter les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

Vu le préavis n° 05/2023 de la Municipalité du 3 mai 2023 ;

Oùï le rapport des commissions chargées d'étudier cette affaire ;
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

Article 1 : d'autoriser les travaux de construction et d'aménagement selon le projet révisé de l'implantation d'un skatepark sur le Stade municipal ;

Article 2 : d'autoriser la Municipalité à financer le montant de Fr. 335'000. — par les fonds disponibles en trésorerie ;

Article 3 : d'autoriser la Municipalité à amortir la somme totale de Fr. 335'000. — par un prélèvement sur le fonds de réserve n° 9282.2045 « Ville d'Actions ».

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, nos salutations distinguées.

Pour la commission



Jocelyn Canope
Président-rapporteur